

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 026-200000081-20240321-06_2024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYND. MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE LA
DRÔME AVAL
N°06/24**

Séance du 21 mars 2024

L'an 2024 le 21.03.2024, le Conseil Syndical du SCot de la Vallée de le Drôme Ava régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président M.MOREL Loïc.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	10	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs :

M. ARNAUD Robert, M. BENOIT Denis, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. FAYARD François, M. LEMERCIER Christophe, M. MOREL Loïc, M. POINT Jean-Pierre

Mesdames:

Mme MARCON Dominique, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène

Date de la convocation
13 mars 2024

Procuration(s) :

M. TRON donne pouvoir à MME PELAEZ-BACHELIER Hélène

Date d'affichage
03 avril 2024

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Messieurs:

M. AURIAS Claude, M. BOUVIER Jean-Marc, M. DELAYE Dominique, M. SERRE Jean, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille,

Mesdames:

Mme BORDERES Danielle, Mme MARCON Dominique, Mme LORENZETTI Muriel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

François FAYARD

03 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

03 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **144 975,03**

Recettes : **144 975,03**

Fonctionnement

Dépenses : **297 678,45**

Recettes : **297 678,45**

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	144 975,03 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	144 975,03 (dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	297 678,45 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	297 678,45 (dont 0.00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 026-200000081-20240321-06_2024-DE

S²LOW

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à EURRE

Le Président, MOREL Loïc

le(s) secrétaire(s) de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'le(s) secrétaire(s) de séance'.